



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

MARCHES PUBLICS DE MAÎTRISE D'OEUVRE

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(Phase candidature)**

(R.C)

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Ouen-sur-Seine

**Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine
6, place de la République
93406 Saint-Ouen-sur-Seine Cedex**

RC numéro : MP 2026-34-MOE

Marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la halle couverte du Vieux Saint-Ouen

Établi en application du Code de la Commande Publique

La procédure de consultation utilisée est la suivante : Appel d'offre restreint en procédure formalisée

Ordonnateur : Le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine

Comptable public assignataire des paiements : Le Receveur Municipal

Date et heure limites de remise des offres :

Mercredi 25 novembre 2026 à 12h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la consultation	3
Article 2 - Etendue de la consultation	4
2-1 - Procédure de passation	4
2-2 - Nature de la procédure.....	4
2-3 - Forme du marché	4
Article 3 - Dispositions générales.....	4
3-1 - Décomposition du marché.....	5
3-2 - Variantes	6
3-3 - Options	6
3-4 - Mode de règlement.....	6
3-4 - Compléments à apporter	7
3-5 - Modification de détail au dossier de consultation.....	7
3-6 - Délai de validité des offres	7
3-7 - Conditions particulières d'exécution	7
3-8 - Nomenclature CPV	8
3-9 - Réalisation de prestations similaires	8
Article 4 - Durée du marché – Délai(s) d'exécution	8
Article 5 - Contenu du dossier de consultation des entreprises.....	8
Article 6 - Présentation des réponses	8
6-1 - Dossier de candidature.....	8
Article 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
Article 8 - Jugement des offres.....	12
8-1 – Nombre de candidats admis à présenter une offre	12
8-2 - Sélection des candidatures	12
8-3 - Critères de sélection des candidatures	13
8-4 – Insertion par l'activité économique	13
Article 9 - Renseignements complémentaires	14
11-1 - Renseignements administratifs	14
11-2 - Renseignements techniques	14
Article 10 - Voies et délais de recours.....	14
Article 11 - Annexes	15

La Ville de Saint-Ouen-sur-Seine (Seine-Saint-Denis, 93) est le maître d'ouvrage de l'opération. L'opération bénéficie du soutien financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Plaine Commune assure le pilotage opérationnel de la convention territoriale signée le 1er février 2023.

Article 1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la reconstruction de la halle couverte du marché du Vieux Saint-Ouen (actuelle halle du Landy), située à Saint-Ouen-sur-Seine (93400).

Contexte

L'opération s'inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Saint-Ouen-sur-Seine, qui porte sur deux quartiers : le Vieux Saint-Ouen et Cordon – La Motte – Taupin. Mis en œuvre notamment au travers d'une ZAC bi-site concédée à Séquano, le projet prévoit la démolition d'environ 461 logements, la réhabilitation de plus de 1 493 autres et la construction de 435 logements neufs, ainsi que de nouveaux équipements publics (deux groupes scolaires, deux crèches, une maison de quartier, un marché couvert) et près de 3 000 m² de commerces.

Dans ce cadre, le marché couvert du Vieux Saint-Ouen, équipement commercial de proximité dont la halle actuelle présente d'importantes difficultés d'usage et d'état, sera reconstruit sur une nouvelle emprise (lot MA2), à l'angle de la rue du Landy et de la rue Cage, en lien avec la place d'Armes afin de renforcer la centralité commerciale actuelle du quartier. L'emprise de la halle actuelle, qui sera démolie en parallèle dans le cadre du projet de renouvellement urbain, accueillera une résidence d'environ 36 logements locatifs sociaux (lot MA1), directement mitoyenne de la nouvelle halle.

Caractéristiques principales du projet :

Localisation	Marché de Landy Saint-Ouen, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Surface de vente programmée	Environ 480 m ² , hors locaux techniques et espaces nécessaires au fonctionnement
Nombre de commerçants	Environ 14
Fonctionnement	Marché les mercredis et samedis, de 8h00 à 13h00
Montant prévisionnel des travaux	960 000 € HT
A l'étude	Une étude est en cours pour porter l'emprise projet à 900 m ² et 1 800 000€ HT

Enjeux urbains et architecturaux :

Le projet de renouvellement urbain vise à renforcer la place d'Armes comme **pôle de centralité du Vieux Saint-Ouen**.

Majeure avant-guerre, la place a été reconstruite en un carrefour routier qui a effacé la polarité et la vie de quartier d'antan. La démolition-reconstruction du marché, à l'angle de la place d'Armes, et la requalification des espaces publics en sont les leviers.

Le projet devra notamment :

- **Affirmer cette centralité comme lieu de destination** : la halle a vocation à devenir un repère et un lieu de rencontre, formant avec la place d'Armes et la rue de Saint-Denis, à la vocation commerciale renouvelée, un ensemble cohérent, traversant d'est en ouest, lisible et animé ;

- **S'insérer à la rotule entre deux tissus urbains** : les grands ensembles en cours de réhabilitation dans le cadre du NPNRU (ensemble Soubise, tour du Landy) et un tissu de faubourg aux hauteurs modestes ;
- **S'ouvrir sur l'espace public**, avec des façades actives et des abords soignés, en limitant l'impact des fonctions logistiques ;
- **Dialoguer avec la résidence de logements sociaux mitoyenne (lot MA1)** qui la surplombera, sa toiture devant être traitée comme une cinquième façade ;
- **Répondre aux ambitions environnementales du projet urbain** et de la ZAC ;

Le projet recherchera une **cohérence avec les opérations du NPNRU et les espaces publics de la ZAC**. Sont joints au dossier de consultation la convention de renouvellement urbain et le plan guide du projet urbain actualisé en 2026, qui intègre les évolutions du projet depuis la signature de la convention. **L'implantation et l'emprise de la halle qui y figurent sont indicatives et restent à affiner**. Une fiche de lot précisant les attendus sera communiquée aux candidats admis à présenter une offre, une fois le programme stabilisé.

L'Acheteur public est représenté par M. le Maire conformément à la délibération du Conseil Municipal n°DL/26/4 du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions accordée au maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 - Etendue de la consultation

2-1 - Procédure de passation

La présente consultation est passée selon une procédure formalisée conformément aux articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un appel d'offres restreint. La procédure est organisée en deux phases : une phase de candidature permettant de sélectionner les candidats admis à poursuivre la consultation, puis une phase de remise des offres.

Le concours de maîtrise d'œuvre n'étant pas obligatoire au regard du montant prévisionnel des honoraires, la collectivité choisit d'organiser une procédure avec appel à candidatures et sélection d'un nombre limité de candidats.

2-2 - Nature de la procédure

Le marché public objet de la présente consultation est qualifié de marché public de maîtrise d'œuvre régi par le Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG-MOE) tel qu'issu de l'arrêté du 30 mars 2021.

2-3 - Forme du marché

Le présent marché public est un marché ordinaire à prix global et forfaitaire qui porte sur une mission de maîtrise d'œuvre.

Article 3 - Dispositions générales

3-1 - Décomposition du marché

3-1-1 - Tranches

Sans objet.

3-1-2 - Lots

Le présent marché n'est pas décomposé en lots. En effet, en raison de l'homogénéité des missions, il n'est pas possible d'identifier des prestations distinctes.

3-1-3 - Forme juridique de l'attributaire

Conformément à l'article R. 2142-21 du Code de la Commande Publique, aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique : les candidats ont la possibilité de se présenter individuellement ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire.

Eu égard à la prestation à réaliser, il est exigé du titulaire une équipe pluridisciplinaire intégrant les compétences suivantes :

- Architecte, mandataire du groupement ;
- Paysagiste concepteur ;
- Economiste de la construction ;
- BET TCE (structure, CVC, CFO/CFA, GTB, plomberie, VRD et gestion des eaux pluviales) ;
- BET Développement Durable (calcul réglementaire, STD/SED, ACV, biosourcés, réemploi, biodiversité) ;
- Acoustique ;
- CSSI.

D'autres compétences pourront être associées à l'équipe par le candidat en fonction de son organisation et de sa capacité à répondre aux enjeux de l'opération.

Si le candidat se présente en groupement d'opérateurs économiques, celui-ci devra également comprendre les compétences susmentionnées. Dans ce cas, le mandataire du groupement sera le membre du groupement dont la part financière des prestations est la plus importante.

En application des articles R 2142-19 et suivants, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements.

Si le groupement est conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement.

3-1-4 - Sous-traitance

Le titulaire d'un marché public (ou d'un accord-cadre) peut, sous sa responsabilité et dans les conditions prévues aux articles L 2193-1 et L 2193-3 du Code de la commande publique et la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance, sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché public à condition d'avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

En application de l'article R 2193-1 du Code de la commande publique, lorsque la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit à l'acheteur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;

d) Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;

e) Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie. Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner. Le candidat est invité pour ce faire à utiliser le formulaire DC4 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

3-2 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3-3 - Options

Le présent marché comprend ne comprend pas d'option.

3-4 - Mode de règlement

Les prestations objet de la présente consultation seront financées par fonds propres.

Le règlement des sommes dues au titulaire se fera après réception des prestations et attestation du service fait par la Commune.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement, selon les règles de la comptabilité publique.

Le délai global de paiement est de 30 jours, conformément aux dispositions de l'article L 2392-10 du Code de la commande publique.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire. Il doit adresser sa demande à la Collectivité et y joindre les justificatifs nécessaires (ex : note d'honoraires d'un avocat, facture d'une entreprise de recouvrement).

Présentation des demandes de paiement

Conformément à l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, les titulaires des marchés doivent transmettre leurs factures sous forme électronique à compter du :

1er janvier 2017 : pour les grandes entreprises et les personnes publiques ;

1er janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire ;

1er janvier 2019 : pour les petites et moyennes entreprises ;

1er janvier 2020 : pour les microentreprises.

Les factures afférentes au marché public seront établies exclusivement sous format électronique via le portail CHORUS. Pour ce faire, il vous faudra saisir le n° de SIRET ainsi que le numéro d'engagement juridique (EJ) mentionnés sur le bon de commande ou l'ordre de service qui vous sera adressé par la direction concernée par le marché.

Les factures porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Les noms, n° Siret et adresse du fournisseur ;
- Le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement ;
- Le numéro et la date du marché et de chaque avenant, ainsi que le cas échéant la date et le numéro du bon de commande ;
- La désignation ;
- Le montant hors taxes de la prestation exécutée, éventuellement ajusté ou remis à jour ;
- Le prix des prestations accessoires ;
- Le taux et le montant de la T.V.A. et les taxes parafiscales le cas échéant ;
- Le montant toutes taxes des prestations exécutées.

Pour de plus amples renseignements, le site d'information est accessible à l'adresse suivante :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique selon la réglementation en vigueur.

3-4 - Compléments à apporter

Les soumissionnaires n'ont pas à apporter de complément aux pièces contenues dans le dossier de consultation des entreprises (DCE). Cependant, s'ils s'aperçoivent d'erreur(s) ou d'omission(s), ils doivent le signaler.

3-5 - Modification de détail au dossier de consultation

L'Acheteur public se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq (5) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Le candidat devra alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3-6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingt jours (180) jours à compter de la date limite de remise des offres.

3-7 - Conditions particulières d'exécution

3-7-1 - Marchés publics réservés

Sans objet.

3-7-2 - Labels

Sans objet.

3-8 - Nomenclature CPV

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

- **71240000-2** : Services d'architecture, d'ingénierie et de planification.

3-9 - Réalisation de prestations similaires

En application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, des marchés négociés et/ou complémentaires et ou similaires pourront être passés ultérieurement.

Article 4 - Durée du marché – Délai(s) d'exécution

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification jusqu'à la réalisation complète des prestations.

La durée prévisionnelle d'exécution du marché est estimée à 18 mois.

Le calendrier prévisionnel suivant permet aux candidats d'avoir une idée des délais de la procédure.

Étape	Date prévisionnelle
Date limite de remise des candidatures	Fin novembre 2026
Transmission du dossier de consultation aux candidats sélectionnés	Début janvier 2027
Remise des offres	Fin janvier 2027
Notification marché	Avril 2027
Démarrage prévisionnel des études	Mai 2027
Consultations entreprise	Début S1 2028
Démarrage travaux	Début S2 2028
Livraison prévisionnelle	Fin S1 2029

Article 5 - Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) est fourni gratuitement et comprend les documents suivants :

- Le présent Règlement des candidatures ;
- Annexe n°1 : Convention NPNRU Saint-Ouen,
- Annexe n°2 : Plan Guide Juin 2026.

Article 6 - Présentation des réponses

Conformément aux articles R 2142-3, R 2142-4, R 2143-3 et R 2143-4 à R 2143-16 du Code de la commande publique, il est demandé de produire impérativement les renseignements et documents suivants :

6-1 - Dossier de candidature

Pour chaque candidat individuel ou groupement, un dossier principal comprenant :

- **Une lettre de candidature (DC1** téléchargeable à l'adresse Internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr> ou DUME ou équivalent), mentionnant la composition du groupement le cas échéant et désignant le mandataire et comportant la déclaration sur l'honneur attestant que le candidat individuel ou chaque membre du groupement ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la Commande publique.
- **Les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat** : avec les lettres d'habilitation de chacun des membres du groupement, en cas de groupement, autorisant le mandataire ou son délégataire à engager le groupement (regroupés dans un seul fichier PDF).
- **Une présentation de l'équipe.** La constitution de l'équipe intervenant sur l'opération, afin d'en assurer un suivi continu (en phases études et travaux). Pour rappel, il est exigé du titulaire une équipe pluridisciplinaire intégrant les compétences suivantes :
 - o Architecte, mandataire du groupement ;
 - o Paysagiste concepteur
 - o Economiste de la construction
 - o BET TCE (structure, CVC, CFO/CFA, GTB, plomberie, VRD et gestion des eaux pluviales)
 - o BET Développement Durable (calcul réglementaire, STD/SED, ACV, biosourcés, réemploi, biodiversité)
 - o Acoustique
 - o CSSI.
- **Une présentation des références.** Le candidat présentera une liste de références d'opérations réalisées en rapport avec les compétences mobilisées pour la présente consultation. Le nombre de références sera de 5 maximum. La liste de références devra permettre d'apprécier notamment l'expérience de l'équipe en matière d'équipements publics, d'ERP et d'opérations de construction ou de réhabilitation présentant des enjeux architecturaux, techniques et fonctionnels comparables. Les références devront faire apparaître la mission réalisée, l'année de livraison, le coût et le délai de réalisation. **Le candidat devra notamment faire apparaître au moins une référence du Mandataire portant sur un marché ou une halle de marché alimentaire couverte achevée.**
- Trois références du Mandataire mises en évidence ; parmi l'ensemble des références présentées de l'Architecte Mandataire, le candidat mettra particulièrement en évidence trois opérations qu'il considère comme les plus pertinentes au regard de la présente consultation.
- Pour chacune de ces trois références, le dossier comportera au minimum une photographie de l'intérieur et une photographie de l'extérieur, un plan masse, un plan de RDC et une coupe, illustrant le fonctionnement de la halle et son rapport aux espaces publics.
- Au moins une des trois références mises en évidence devra correspondre à un marché ou à une halle de marché alimentaire couverte achevée. Sur cette référence nous demandons une notice architecturale succincte détaillant le projet, ses enjeux, ses caractéristiques techniques et environnementales.
- Note de compréhension du contexte urbain et des enjeux :
- Le candidat remettra une note spécifique au projet de reconstruction du marché du Vieux Saint-Ouen. Cette note devra notamment permettre d'apprécier la compréhension du contexte urbain, des usages du marché, des relations avec les espaces publics et des ambitions architecturales de l'opération.
- Elle ne constitue pas une prestation de conception et ne devra pas prendre la forme d'un projet architectural détaillé, d'une esquisse complète ou d'une prestation graphique assimilable à une prestation rémunérée de maîtrise d'œuvre.
- Cette note se limitera à 1 page A4.

Un sous-dossier, par membre du groupement le cas échéant, comprenant :

- Une lettre de déclaration du candidat (le candidat peut utiliser le formulaire Déclaration du candidat - DC2 téléchargeable à l'adresse Internet suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr> ou le DUME).

- Les pièces administratives :
 - o Attestations d'assurance responsabilité professionnelle et/ou civile et/ou décennale en cours de validité ;
 - o Les attestations de régularité fiscale et sociale ;
 - o Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, L. 2141-7 à L. 2141-12 et R. 2143-3 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Indication des titres d'études, CV et diplômes démontrant les compétences demandées. Pour les architectes, l'attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes ; pour la capacité paysage, l'attestation individuelle d'autorisation relative à l'utilisation du titre de paysagiste concepteur délivrée par le ministère de la transition écologique ou équivalent ;
- La présentation des moyens matériels démontrant les compétences demandées ;
- La preuve des qualifications professionnelles démontrant les compétences demandées.

DUME (Document Unique de Marché Européen)

Conformément à l'article R 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique. Il sera rédigé en langue française.

Les candidats qui opteront pour le DUME ne sont pas autorisés à se limiter à indiquer dans ce document qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celle-ci. Ils devront également fournir à l'appui du DUME, les certificats mentionnés précédemment (pièces n°3).

Les candidats peuvent réutiliser un document unique de marché européen qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables. En cas d'allotissement, et si les critères de sélection varient selon les lots, un DUME doit être rempli pour chaque lot (ou pour chaque groupe de lots partageant les mêmes critères de sélection).

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit fournir son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour toutes entités auxquelles il fait appel.

Article 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres seront rédigées en langue française et établies en euros. De plus, elles seront transmises en une seule fois.

Remise des plis par voie électronique :

Depuis le 1er octobre 2018 la dématérialisation des marchés publics est obligatoire. L'Acheteur doit déclarer irrégulières les offres qui lui seront transmises au format papier, il en est de même pour les offres que les entreprises enverraient sur un support électronique comme une clé USB.

Conformément aux dispositions des articles R. 2132-7 à R. 2132-13, la personne publique accepte la transmission des candidatures et des offres par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://marches.maximilien.fr> et dans les conditions techniques et procédurales figurant ci-dessous :

Après avoir retiré le dossier de consultation sur le site :

<https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons&keyWord=saint-ouen> , les candidats peuvent déposer leur offre par voie électronique.

L'accès à ce site est libre et gratuit. Une aide sur les modalités des procédures électroniques est proposée sur le site.

L'accès à ce site est libre et gratuit. Une aide sur les modalités des procédures électroniques est proposée sur le site.

Afin de télécharger le dossier de consultation, les soumissionnaires devront au préalable s'inscrire sur la plateforme afin d'obtenir un identifiant et un mot de passe.

L'identification de l'opérateur économique lors du retrait du DCE est indispensable pour être informé des modifications et/ou correspondances relatives à la présente consultation (erratum et réponses aux questions) ainsi que les éventuels avis rectificatifs ou déclaration sans suite.

Les informations requises pour la procédure d'inscription sont notamment l'indication du nom de l'entreprise, du nom d'un interlocuteur et d'une adresse électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Une fois l'identifiant et le mot de passe obtenu, les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site. Les documents composant le dossier de consultation sont mis en ligne dans des formats couramment lisibles.

La durée du téléchargement du dossier de consultation est fonction du débit de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à télécharger.

Pour les procédures formalisées la signature électronique est obligatoire. Pour toutes les procédures adaptées, la signature électronique n'est pas obligatoire.

Toutefois, dans le cas d'une transmission par voie électronique, le candidat pourra également faire parvenir une copie de sauvegarde.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie électronique, dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par l'acheteur public, ou pour lesquelles l'offre n'est pas parvenue dans les délais de dépôt des plis, donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôts des plis. La trace de la malveillance du programme est conservée par l'acheteur public. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par l'acheteur public.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .zip, PDF, word, excel, dwg et compatibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli ou fichier n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Par ailleurs, une signature manuscrite scannée n'a pas valeur de signature électronique.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les prérequis techniques sont décrits sur la plate-forme.

La plate-forme des marchés publics Maximilien vous permet :

- de vérifier la configuration de votre ordinateur grâce à une fonction de diagnostic de présence des prérequis.
- de tester la fonctionnalité de remise des plis. Une consultation de test nommée « TEST_MAPA » est disponible dans le menu « aide ». Il est conseillé d'effectuer ce test avant d'engager une procédure de remise de plis sur une consultation réelle. Ce test vous permettra de vous familiariser avec la procédure.

Nous vous invitons à effectuer ces tests avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique.

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.

Une hotline est à votre disposition au numéro suivant : 0 820 20 77 43.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté contenant une enveloppe.

Article 8 - Jugement des candidatures

8-1 – Nombre de candidats admis à présenter une offre

L'Acheteur public limite le nombre de candidats qui seront sélectionnés à l'issue de l'analyse des candidatures et qui seront invités à déposer une offre à cinq (5), sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures recevables.

8-2 - Sélection des candidatures

Recevabilité des candidatures :

L'Acheteur public vérifiera tout d'abord que les candidats possèdent les capacités indiquées

précédemment, puis il procèdera à l'analyse des candidatures au regard des critères de sélection des candidatures précisés ci-après.

Seront éliminées les opérateurs économiques dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires et dont les capacités professionnelles, techniques et financières paraissent insuffisantes au vu des pièces du dossier de candidature énumérées.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8-3 - Critères de sélection des candidatures

En cas d'envoi de dossiers de candidatures successifs transmis par un candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

Les candidatures seront examinées au regard des capacités et compétences des candidats et de la qualité et de la pertinence des références présentées, notamment au regard des enjeux spécifiques de l'opération. Les critères retenus sont pondérés de la manière suivante :

Critère n°1 : Qualité et pertinence des références du candidat/groupement : 50 %

Critère n°2 : Compétences de l'équipe proposée et qualité des moyens humains : 30%

Critère n°3 Capacités économiques et financières : 10 %

Critère n°4 : Compréhension du candidat/groupement du contexte 10% urbain et des ambitions architecturales de l'opération : 10%

Notation finale :

La note finale **NF** de chaque candidature sera obtenue par application de la formule :
NF = N1 + N2 + N3 + N4.

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner seront invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats seront informés du rejet de leur candidature.

L'Acheteur public se réserve le droit de rejeter la candidature :

- Du candidat dont les capacités paraissent insuffisantes,
- Du candidat dont le dossier de candidature est incomplet.

Les modalités de sélection des offres et les documents de la consultation relatifs à la phase offre seront communiqués aux candidats retenus.

8-4 – Insertion par l'activité économique

L'opération étant financée par l'ANRU, le marché comportera une clause d'insertion professionnelle, en application de la charte intercommunale d'insertion de Plaine Commune.

L'objectif est fixé à 1h d'insertion pour 1000€ HT de montant du marché.

Ses modalités seront précisées dans le dossier de consultation remis aux candidats admis à présenter une offre. Le titulaire sera accompagné dans sa mise œuvre par la Maison de l'Emploi de Saint-Ouen-

sur-Seine.

Article 9 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats faire parvenir au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres, une demande par courriel adressée à :

11-1 - Renseignements administratifs

Correspondant : Unités des Marchés Publics
Ville de Saint-Ouen-sur-Seine
Direction des Finances, de la Commande et du Contrôle de Gestion
Téléphone : 01.49.45.66.07
Courriel : marchespublics@mairie-saint-ouen.fr

11-2 - Renseignements techniques

Correspondant : Mme Doriane CAMIZON
Ville de Saint-Ouen-sur-Seine
Direction Architecture et Bâtiments
Courriel : dcamizon@mairie-saint-ouen.fr

Les demandes de renseignements devront impérativement être formalisées sur la plateforme de dématérialisation Maximilien.

Si la réponse est d'intérêt collectif, elle sera transmise à l'ensemble des opérateurs économiques ayant retiré un dossier, afin de respecter les principes d'égalité et de transparence.

Article 10 - Voies et délais de recours

Recours gracieux : dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision faisant grief, en s'adressant à :

Monsieur Le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine
Mairie de Saint-Ouen-sur-Seine
6, place de la République
93406 Saint-Ouen-sur-Seine Cedex
Tél. : 01.49.45.67.89

Référé précontractuel : Il peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat en s'adressant à :

Tribunal administratif de Montreuil
7, rue Catherine Puig
93100 Montreuil
Tél : 01.49.20.20.00
Fax : 01.49.20.20.99

Référé contractuel : Ce recours est possible dans un délai d'un mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché.

Pour ce recours, la demande doit être adressée au :
Tribunal administratif de Montreuil
7, rue Catherine Puig
93558 Montreuil
Tél : 01.49.20.20.00

Fax : 01.49.20.20.99

Les candidats qui le souhaitent peuvent également obtenir tout renseignement concernant les délais et voies de recours contre le présent marché auprès du tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig 93558 Montreuil Tél. : 01.49.20.20.00.

Il est précisé que les pièces du marché attribué seront consultables, dans le respect des secrets protégés par la loi à la Direction des Finances de la Commande et du contrôle de gestion, 6 place de la République, 93406 Saint-Ouen-sur-Seine Cedex, sur demande auprès de l'Unité Marchés Publics au 01.49.45.67.72/68.06/66.07.

Article 11 - Annexes

Les annexes sont :

- Annexe 1 - Convention NPNRU Saint-Ouen
- Annexe 2 - Plan guide juin 26.